

PROCÈS-VERBAL

Bureau syndical du 30 septembre 2026

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Présent
Nicolas	THOMAS	Buzançais	Présent
Michel	GEORJON	Châteauroux	Présent
Christophe	VANDAELE	Vendoeuvres	Présent
Jean	PINIER	Étrechet	Présent
Gilles	CARANTON	Conseil Départemental	Excusé
Pascale	GRENOUILLOUX	Ardentes	Présente
Abdel	ERAGRAGUI	Coings	Présent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Présent
Jean-Michel	FORT	Le Poinçonnet	Présent
Christine	RENAUDET	Montierchaume	Présente
Brigitte	VOITIER	Saint-Maur	Présente
Severine	DROPSY	Méobecq	Présente
Patrice	BOIRON	Neuillay-les-Bois	Présent
Serge	LACOT	Niherne	Excusé
Xavier	ELBAZ	Villedieu-sur-Indre	Présent

Invités	
Christophe AUFRÈRE	Présent
Alice LOUVIER	Présente

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA-VALLE à 17h15 dans la salle de réunion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à Châteauroux.

Point n°1 : Accueil d'Alice LOUVIER, nouvelle chargée de mission du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Madame Alice LOUVIER s'est présentée devant les membres du bureau syndical, elle a rappelé son parcours et a intégré l'équipe du Pays comme chargée de mission du Projet Alimentaire de Territoire depuis le 1^{er} septembre 2026.

Alice LOUVIER reprend le suivi et la mise en œuvre des actions du PAT avec de nombreux sujets en cours notamment au niveau de la restauration collective. Afin de mieux répondre aux besoins, elle indique qu'un questionnaire de diagnostic sur les besoins en formation et en accompagnement dans le secteur de la restauration collective a été transmis aux communes avec le lien suivant :

<https://framaforms.org/diagnostic-sur-les-besoins-en-formation-et-en-accompagnement-dans-le-secteur-de-la-restauration-0>

Monsieur Michel GEORJON informe les membres du Bureau Syndical que les prochaines réunions du PAT (comité de pilotage -COPIL- et conseil local de l'alimentation de proximité -CLAP-) vont être organisées prochainement. Dans la mesure du possible chaque commune est invitée à désigner un représentant pour participer. Pour faciliter la désignation un document synthétique présentant le PAT sera transmis aux communes.

Point n°2 : Bilan et retour sur le Congrès Annuel des Pays et PETR organisé à Châteauroux les 24 et 25 septembre 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le congrès s'est déroulé les 24 et 25 septembre 2026 à la cité du numérique à Châteauroux. Les représentants des Pays et PETR de toute la France et les partenaires ont pu échanger leurs expériences, projets et visions pour l'avenir et débattre sur le thème du récit territorial.

Monsieur Christophe AUFRERE présente ensuite quelques données chiffrées fournies par l'ANPP complétées également par des éléments du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- 271 présents (environ 300 personnes étaient inscrites) :
 - o 53% hommes / 47% femmes
 - o 25% d'élus / 20% direction / 22% agents / 27% partenaires / 6% autres
- Originaire : 28% de la Région Centre Val de Loire (soit 76 personnes dont 20 du PCVI – 14 élus, 6 agents - et 4 des autres Pays du 36 – 1 élu, 3 agents) / 11% NA / 11% Occitanie / 10% IDF /...
- 23 intervenants en tables-rondes
- 6 ateliers
- 16 stands dans le Village des solutions
- 7 visites organisées par le comptoir local dont 5 avec un bilan très positif (Vieux Châteauroux, Château-Raoul, Balsan, maison Mellottée et CNTS) et 2 visites moins fréquentées (Abbaye de Déols et musée Bertrand)
- Marché de producteurs (partenariat avec la chambre d'agriculture) : 9 producteurs locaux
=> très bons retours.

Les observations complémentaires suivantes sont formulées par les membres du Bureau Syndical ayant participé au congrès :

- Les participants n'avaient pas de badge ce qui ne facilitait pas l'interconnaissances ni les échanges
- Le nombre d'intervenants dans les tables rondes étaient le plus souvent trop important, avec certaines interventions trop techniques
- Il a été noté que certains ateliers n'ont pas permis de réellement échanger et il était difficile d'apporter des arguments contradictoires aux animateurs.

Ces observations seront remontées à l'ANPP, organisateur. Le prochain congrès annuel a été annoncé le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2027 à Epernay. En conclusion le bilan du congrès à Châteauroux a été jugé globalement positif pour le territoire.

Point n°3 : Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical du 17 juin 2026

Les membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal du 17 juin 2026 à l'unanimité.

Point n°4 : Validation de l'ordre du jour du prochain Comité Syndical du 20 octobre 2026 au Poinçonnet

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le mardi 20 octobre 2026 à 18h00. Cette réunion se déroulera au Poinçonnet (salle du conseil municipal).

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est le suivant :

1. Présentation du dispositif A VOS ID par Gaëlle LAHOREAU, Vice-Présidente déléguée à la démocratie permanente, à la citoyenneté, aux initiatives locales et à l'éducation populaire et Isabelle VALMAGGIA, directrice-adjointe à l'aménagement du territoire au Conseil Régional Centre-Val de Loire ;
2. Point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ; 1ères informations sur la programmation 2028-2034 ;

Ces 2 premiers points sont prévus en présence de la Région Centre Val de Loire, en associant les membres du Conseil de développement.

La suite de la réunion se déroulera sous la forme d'un Comité Syndical classique :

3. Désignation du secrétaire de séance ;
4. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1er juillet 2026 ;
5. Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
6. Création d'un poste de rédacteur pour assurer les fonctions de chargée de communication et webmaster au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
7. Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents ;
8. Création du poste d'Assistant chargé de mission environnement au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre (emploi non permanent) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
9. Organisation de la protection sociale complémentaire (PSC) au sein du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, évolutions et débat ;
10. Validation de la 13ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2026 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ;
11. Questions diverses / agenda.

Les membres du Bureau Syndical approuvent l'ordre du jour du prochain Comité Syndical à l'unanimité.

Point n° 5 : Point sur les effectifs du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que l'effectif du Pays Castelroussin Val de l'Indre n'a connu aucun changement au cours des années 2024, 2025 et début 2026. Le syndicat est composé de 6 agents, deux fonctionnaires titulaires et quatre agents contractuels.

Au cours du second semestre de l'année 2026, plusieurs mouvements ou évolutions sont en cours ou à venir au sein de l'équipe :

- En premier lieu Clara CHANZY, attachée et chargée de mission du PAT (Projet alimentaire du Territoire) n'a pas souhaité renouveler son contrat à durée déterminée arrivant à échéance au 14 septembre 2026. Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions engagées, un recrutement a été lancé le 22 mai 2026. 29 candidatures ont été reçues et à l'issue des entretiens de recrutement le 6 juillet 2026, la candidate qui a été choisie est Alice LOUVIER qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2026. Cette date de prise de poste a pu permettre d'assurer le tuilage avec Clara CHANZY et la meilleure continuité possible sur les actions en cours ou en projet.
- Thibault MOURIER, attaché et chargé de mission LEADER, a renouvelé son contrat pour une période d'un an soit jusqu'au 14 septembre 2027, conformément à la décision du Comité Syndical en date 20 mai 2026.
- Elodie JOLIVEAU-VALLEE, attachée et chargée de mission environnement et Natura 2000 est en congé maternité pour la période du 4 septembre 2026 au 22 décembre 2026. Avec le cumul des congés 2026 lui restant à prendre et du nouveau congé de naissance, sa reprise effective prévisionnelle est envisagée au 8 février 2027.

Pour mémoire le comité syndical du 1^{er} juillet 2026 a validé la demande de subvention « Volontariat territorial en administration » (VTA) afin de poursuivre la mise en œuvre des projets en faveur de la TVB. En effet l'activité du Pays Castelroussin Val de l'Indre sur ce programme d'actions est prévue pour s'accroître dans les prochains mois, avec notamment la montée en puissance de l'atlas intercommunal de Biodiversité (ABiC) de la CCVIB, de nombreux projets de plantations de haies en cours de montage en 2026 (et les prochaines années), la mise en œuvre de la 1^{ère} année de l'appel à projet « A vos mares, prêts, restaurez » pour la restauration de mares sur le territoire, ...

Ainsi afin d'assurer cette montée en puissance et la continuité des missions « environnement », le recrutement d'un « VTA » assistant chargé de mission environnement a été mené. 57 candidatures ont été reçues et à l'issue des entretiens le 17 septembre 2026, le recrutement d'une nouvelle agent est confirmée à partir du 1^{er} octobre 2026, il s'agit de Maëva VIGNERAS OZIER-LAFONTAINE.

- Valérie DEVINEAU, Adjoint administratif territorial principal, assure les fonctions de chargée de communication et webmaster. Une demande de promotion interne a été déposée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, pour l'année 2026, pour le grade de rédacteur.

Le président informe les membres du Bureau Syndical que la liste d'aptitude pour la promotion interne est parue le 28 septembre 2026 et Valérie DEVINEAU est promue au grade de rédacteur.

- Christophe AUFRERE, ingénieur principal, est actuellement détaché au poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre jusqu'au 31 octobre 2026. Si les membres du Bureau Syndical en sont d'accord, une prolongation de son détachement sera proposée lors du prochain Comité Syndical pour une nouvelle durée d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2027.

Ces différents mouvements en cours ou à venir feront évoluer la composition des effectifs au cours du second semestre de l'année 2026. Les membres du bureau prennent acte de ces informations et valident les propositions, certaines seront proposées pour approbation à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 6 : Point sur la protection sociale complémentaire (PSC) au sein du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que sur proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre au titre de l'article L827-12 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il est demandé aux collectivités territoriales d'organiser un débat sur la protection sociale complémentaire (PSC) dans les six mois suivants le renouvellement de leur assemblée délibérante.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a adhéré à la convention de participation pour le risque **santé** proposée par le CDG36 à compter du 1^{er} janvier 2023, ceci jusqu'au 31 décembre 2028. Dans ce cadre, une participation financière mensuelle brute de 15€ par agent a été validée (délibération CS-22-12-09 du 5 décembre 2022).

A ce jour, sur l'effectif du syndicat composé de 6 agents (deux fonctionnaires titulaires et quatre agents contractuels), le nombre d'agents bénéficiaire de l'assurance proposée est de quatre répartis comme suit :

- un titulaire
- trois contractuels.

Aucun bénéficiaire indirect (conjoint, enfants, ascendants, collatéraux), ni d'agent retraité, ne bénéficie de la participation du syndicat.

Au titre de l'année 2026, le budget prévisionnel consacré à la participation santé s'élève ainsi au montant de 60 euros mensuel, soit 720 euros annuel.

Par ailleurs le Pays Castelroussin Val de l'Indre a également adhéré à la convention de participation pour le risque **prévoyance** proposée par le CDG36 à compter du 1^{er} janvier 2023, ceci jusqu'au 31 décembre 2028. Dans ce cadre, une participation financière mensuelle brute de 7€ par agent a été validée (délibération CS-22-12-10 du 5 décembre 2022).

A ce jour, aucun agent n'a souscrit à cette assurance.

Après avoir débattu, les membres du Bureau Syndical retiennent la proposition d'une évolution progressive pour la participation du syndicat à hauteur, pour l'année 2027, d'une participation financière portée à 20€ mensuel brut par agent pour le risque santé et à 10€ mensuel brut par agent pour le risque prévoyance.

Ces évolutions seront soumises pour approbation à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 7 : Projections de l'INSEE à l'horizon 2070 à l'échelle nationale, départementale et zoom sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Afin d'introduire le point sur la contribution financière des EPCI au budget du Pays, monsieur Luc DELLA-VALLE propose d'examiner les projections démographiques de l'INSEE à différentes échelles.

Monsieur Christophe AUFRERE présente tout d'abord les données de la démographie disponibles à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Le bilan 2024 du SCOT et les dernières données de l'INSEE montrent une baisse moyenne de 1000 habitants à l'échelle du Pays tous les cinq ans. Les projections montrent une évolution de la population de 86 000 habitants environ en 2021 à 80 000 habitants en 2050 puis environ 76 000 habitants en 2070 en prévision.

De même la baisse est constante à l'échelle du département de l'Indre, avec une baisse moyenne actuellement constatée d'environ 1000 habitants par an. Celle-ci pourrait aboutir à passer d'une population Indrienne de 220 000 habitants environ en 2022 à 200 000 habitants en 2040, puis à 182 000 habitants en 2070.

Au niveau national les constats montrent également notamment que :

- La population devrait encore augmenter quelque peu, passant de 69,1 millions d'habitants en 2026 à 69,9 millions en prévision en 2037
- Une baisse de la population est ensuite prévue pour atteindre 65,9 millions d'habitants en 2070
- Entre 2011 et 2022, 45% des communes ont vu leur population baisser
- En 2030, 40 départements devraient voir leur population diminuer
- Au niveau international, de nombreux Pays connaissent également ou connaîtront une forte érosion. Ont été évoqués notamment la Corée du Sud (à l'horizon 2100, la population pourrait être divisée par deux au moins, passant de 51,6 à 22 millions), la Bulgarie (de 9 millions d'habitants en 1990 à 7 millions aujourd'hui, et pourrait tomber à 2,5 millions d'ici à la fin du siècle) ou l'Italie (alors qu'elle comptait presque autant d'habitants que la France au début des années 2000, sa population pourrait être divisée par deux d'ici à 2100).

Monsieur Nicolas THOMAS indique en complément que de nombreuses données très complètes sont disponibles sur le site internet de l'Institut national d'études démographiques (INED).

Lien : <https://www.ined.fr/fr>

Après cette présentation, les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des projections démographiques présentées.

Point n° 8 : Perspectives d'évolution concernant les orientations budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre fin 2026 et pour l'année 2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente un premier état qui détaille les prévisions budgétaires du syndicat d'ici la fin d'année 2026. En début d'année, pour mémoire l'affectation des résultats faisait apparaître une trésorerie à hauteur de 223 670,09 €, répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement : 131 242,48 €
- Budget d'investissement : 92 427,61 €.

Pour la fin d'année 2026 comme attendu, les dépenses prévisionnelles sont nettement plus élevées que les recettes attendues, l'état de la trésorerie du syndicat va s'en trouver impacter significativement.

Après analyse la plus précise possible des dépenses prévues et des recettes attendues, la trésorerie devrait rester positive en fin d'année à hauteur de 102 000 euros environ, sous réserve du versement de toutes les subventions sollicitées. Ce bilan sera bien entendu dépendant du versement de certaines subventions (LEADER, CRST, ...). Si nécessaire une ligne de trésorerie pourrait être sollicitée en fin d'année afin de débiter l'année 2027 sereinement.

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente ensuite le second tableau détaillant l'évolution de la population totale à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre entre 2020 et 2026. Comme cela a été rappelé lors du point précédent de l'ordre du jour, le constat effectué depuis plusieurs années se poursuit : hormis l'année 2023 qui avait permis de constater une légère remontée, la baisse régulière de la population depuis plusieurs décennies à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre (et du département de l'Indre) se poursuit lentement.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le dernier tableau sur les contributions des EPCI calculées pour bâtir le budget du syndicat depuis 2023, ceci au regard de la population du Pays et des missions exercées par le syndicat, détaillant ainsi le besoin de financement annuel. Pour mémoire pour établir le budget 2025 puis 2026, la contribution des EPCI avait été maintenue au même niveau qu'en 2024, à hauteur de 2,2941 euros par habitant.

En prévision pour 2027, afin d'assurer la poursuite des actions engagées et de prendre en compte l'impact de l'inflation et la hausse de certains coûts de fonctionnement notamment (loyers, charges, ...), il devient nécessaire d'envisager une hausse de la contribution des EPCI. Il est donc proposé d'augmenter celle-ci de 2,2941 € à 2,4162 €/habitant.

Les contributions pour l'année 2027 par EPCI, comparées à 2026, seraient ainsi réparties comme suit :

- Châteauroux Métropole : 180 490,14 €, soit une hausse d'environ 7 485 € (+ 4,33%)
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 32 145,12 €, soit une hausse d'environ 680 € (+ 2,17%).

Ainsi il est proposé, afin de préparer les orientations budgétaires pour l'année prochaine, d'augmenter la contribution en 2027 comme énoncé ci-dessus.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des éléments présentés et valident les perspectives d'évolution concernant les orientations budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre en 2027.

Point n° 9: Point sur la mise en œuvre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2025-2028 ; validation des nouveaux dossiers déposés

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que les réunions du Bureau Syndical sont l'occasion de faire un point d'étape de l'engagement général des crédits de chaque CRST et, le cas échéant, valider des évolutions ou de nouveaux dossiers non identifiés lors de l'élaboration et la validation des maquettes financières.

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle les engagements financiers de la Région au titre des CRST qui s'élèvent globalement pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre à 16 282 000 € pour la période 2025-2031 (montant global similaire à la période 2018-2024).

Une partie des financements est fléchée à l'échelle du Pays sur la période de 6 ans, dans le cadre de la convention Région-Territoires validée le 31 janvier 2025, à savoir :

- 632 000 € affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du **Pays**, dont 210 000 € (35 000 € par an) pour le financement de l'animation territoriale des CRST. **8** dossiers sont validés, le taux d'engagement est de **23,8%** (crédits engagés ou en cours d'engagement avec la CPR programmée par la Région).

Nouveau dossier à valider : néant

- 650 000 € pour le dispositif **A Vos ID**. Dossier engagé ou réservé à ce jour : **3 dossiers** – taux d'engagement de **12,3%**.

Nouveau dossier à valider : néant.

Pour ce qui concerne les nouveaux CRST signés à l'échelle des EPCI pour une première période de 3 ans (7 mai 2025 – 7 mai 2028), ils représentent environ 7,5 millions d'euros.

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique qu'une réunion est prévue le 7 octobre 2026 avec Dominique ROULLET pour la Région Centre Val de Loire concernant la mise en œuvre des CRST. La question des reports de crédits entre les différentes phases de 3 ans sera certainement évoquée, et qu'il y a un fort enjeu de consommer les crédits comme prévu car la Région envisage probablement de ne pas accepter les reports d'une période à l'autre.

Pour la période de mai 2025 à mai 2028 les crédits sont répartis comme suit :

- 18 projets identifiés pour un montant global de 1 462 600 € affectés au **CRST de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne**. **12** dossiers sont validés, le taux d'engagement est de **17,4%**.

Nouveau dossier à valider : néant.

A noter que des échanges sont en cours avec les communes et pilotés par la CCVIB avec le Pays afin d'adapter la maquette financière suite aux dernières élections municipales.

- 44 projets identifiés pour un montant global de 6 079 900 € affectés au **CRST de Châteauroux Métropole**. **21** dossiers sont validés, le taux d'engagement est de **47,3%**.

Nouveau dossier à valider : **opération annuelle de plantations 2026 portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre (subvention : 34 000 €)**.

Les différents projets de plantations sont présentés et monsieur Christophe AUFRERE rappelle la démarche menée par le Pays sur la base d'un appel à candidature chaque début d'année et d'une étude des candidatures afin d'établir un projet cohérent dans le cadre de la trame verte et bleue. Pour cette année 2026 neuf projets ont été établis et sont proposés pour validation. Le plan de financement est présenté pour un montant de subvention totale de 34 000 €, émergeant sur le CRST de Châteauroux Métropole. Sept projets sont localisés sur CACM et deux projets sur la CCVIB, avec pour ces derniers un montant très faible qu'il n'aurait pas été possible de mobiliser sur le CRST de la CCVIB (montant minimum de subvention de 3000 € imposé par la Région). Cette

proposition a été formulée vu la disponibilité des crédits sur l'axe biodiversité du CRST de Châteauroux Métropole.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des informations présentées concernant la mise en œuvre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2025-2028 et valide le dossier et les projets de l'opération annuelle de plantations 2026 portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 10 : Etude et mise en œuvre de « boucles à vélo touristiques » à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre : validation de la démarche et du cahier des charges

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que dans le cadre de la convention Région-Territoires validée le 31 janvier 2025 à l'échelle du Pays pour la période 2025-2031 (voir le point précédent de l'ordre du jour), un des objectifs inscrits porte sur le développement du cyclotourisme.

La convention a permis de rappeler que le Bassin de vie de Châteauroux est le point de connexion de trois véloroutes : Saint-Jacques à vélo, Touraine Berry à vélo et l'Indre à vélo (maintenant appelée la Cyclo-Bohème). Toutefois à ce jour le bassin de vie ne bénéficie pas de réseau de boucles « Pays à vélo », à l'exception du PNR de la Brenne qui a un projet de mise à niveau et d'extension de son réseau cyclo-touristique, ainsi que d'une boucle sur le lac d'Eguzon au sud.

Ainsi, pour garder les touristes plus longtemps et valoriser encore plus le territoire, l'offre cyclo-touristique aurait besoin d'être davantage structurée (aménagements, équipements, services, intermodalité, hébergement, restauration, agritourisme...).

C'est ainsi qu'il a été convenu qu'une étude soit menée afin de compléter les itinéraires des véloroutes et boucles locales dans le département de l'Indre et organiser la mise en œuvre des aménagements, la sécurisation, la surveillance et l'entretien futur des infrastructures cyclables.

Il est prévu que l'étude soit portée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre avec un financement de la Région prévu à hauteur de 80% (cadre n°9 du CRST). L'étude devra également intégrer l'élaboration, le financement, les outils et le plan de communication.

A l'image de la réalisation des véloroutes (notamment la Cyclo-Bohème), les investissements devront ensuite être pris en charge à l'échelle communautaire. De même que pour les études, ceux-ci seront finançables par la Région Centre Val de Loire au titre du CRST, sachant que le Conseil Départemental a également apporté une réponse de principe favorable pour contribuer au financement de la mise en œuvre des futures boucles à vélo.

C'est ainsi que le cahier des charges (document transmis avant la réunion) a été préparé et est soumis à la validation des membres du Bureau Syndical. Celui-ci prévoit le calendrier de réalisation suivant :

- Phase de consultation : octobre – novembre 2026
- Attribution du marché : comité syndical prévu le 17 décembre 2026
- Première phase d'étude : 1er trimestre 2027.

Cette phase visera à actualiser la précédente étude menée en 2011, en intégrant les aménagements réalisés depuis cette date sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre et à prendre également en compte les projets futurs planifiés et connus ; enfin, elle devra permettre

de prendre en compte les démarches de boucles à vélo réalisés ou en cours sur les territoires périphériques.

- Seconde phase d'étude : entre avril et début septembre 2027.

Cette phase devra permettre de définir un schéma directeur actualisé des boucles à vélo du Pays Castelroussin Val de l'Indre, prenant en compte les points d'intérêt touristiques, culturels, gastronomiques, historiques, ... du territoire ; à ce stade, le choix des boucles définitives et les orientations d'aménagement devront être précisées avec l'objectif également d'offrir une diversification de l'offre cyclable sur le territoire (vélos pour la route ; VTT ; Gravels ; VAE).

- Troisième phase d'étude : octobre - décembre 2027.

Cette dernière phase devra aboutir enfin, sur la base des boucles à vélo choisies et validées à l'issue du point précédent, sur la production du projet de définition intégrant l'ensemble des aménagements détaillés à réaliser pour chaque boucle (signalisation, aménagements nécessaires, ...). Dans cette phase sera intégré le plan de communication proposé (numérique, éditions papiers, traces GPX, autres ...) ainsi que les modalités de suivi et d'entretien à prévoir pour assurer la pérennité des boucles à vélo retenues.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des éléments présentés et valident la démarche, le calendrier et le projet de cahier des charges de l'étude pour la mise en œuvre de « boucles à vélo touristiques » à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 11 : Point sur l'organisation et la préparation de l'Anniversaire des 30 ans du Pays organisé le mercredi 14 octobre à Déols (Centre Socio-Culturel)

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été officiellement créé le 15 octobre 1996. Cet anniversaire sera l'occasion de se retrouver afin de se souvenir de faits ayant marqué l'existence du Pays, de se réunir autour des Jeux « Bordier » du Pays Castelroussin Val de l'Indre dont la commercialisation a débuté début septembre, et de travailler également lors d'un atelier « Identifier les leviers et les ressources pour agir localement – Croiser les regards ».

L'Anniversaire des 30 ans du Pays sera donc organisé le mercredi 14 octobre à Déols (Centre Socio-Culturel), le programme est le suivant et se décompose en deux temps :

- 14h15 : accueil
- 14h30 : Atelier « Identifier les leviers et les ressources pour agir localement – Croiser les regards »

Pour mémoire cet atelier est prévu prioritairement à destination des élus, celui-ci sera animé par 2 animateurs pour un nombre de participants fixé à 40 personnes. Un temps d'échange concernant les enjeux pouvant être étudiés plus particulièrement à l'occasion de cet atelier a permis de retenir les thèmes suivants :

- enjeux liés à l'eau dans toutes ses composantes (sécheresse, dégradation de la qualité, ...)
- les effets du dérèglement climatique sur la santé
- la lutte contre les risques d'incendies
- l'implication des citoyens dans la mise en œuvre des politiques publiques et des projets.

Le deuxième temps de la manifestation sera plus festif et se tiendra selon le programme suivant :

- 17h45 : Accueil des autres invités et collation
- 18h00 : « Souvenirs, souvenirs ... »
- 18h30 : parties de jeu de société du Pays Castelroussin Val de l'Indre (participation libre)
- 19h30 : ♦ Discours
 - ♦ Remise d'une boîte du jeu du Pays Castelroussin Val de l'Indre aux gagnant(e)s du concours
 - ♦ Remerciements aux partenaires
- 20h00 : Cocktail dinatoire

Plus de 230 invitations ont été adressées aux différents élus, partenaires, ... du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Un point sur les inscriptions a été réalisé lors de la réunion du Bureau Syndical avec déjà plus de cinquante personnes inscrites dont plus de vingt personnes lors de la première partie.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des éléments présentés concernant l'organisation et la préparation de l'Anniversaire des 30 ans du Pays organisé le mercredi 14 octobre à Déols (Centre Socio-Culturel).

Point n° 12 : Point concernant la livraison et la commercialisation des Jeux Bordier

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle aux membres du Bureau que les jeux ont été livrés le 7 septembre, et qu'après un travail de contrôle mené par les éditions Bordier les jeux sont dorénavant livrés dans les communes et commercialisés au sein des magasins volontaires. Ces commerces sont listés sur le site internet du Pays.

Monsieur Christophe AUFRERE précise qu'à ce jour, sur les 3 100 jeux livrés environ, près de 600 sont d'ores et déjà commandés soit par les communes, soit par les commerçants. Les livraisons ont débuté mais il reste bien entendu possible de passer de nouvelles commandes.

Les premiers retours de joueurs sont très positifs également.

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Bureau qu'une conférence de presse est planifiée avec un des revendeurs, la librairie Arcanes à Châteauroux, afin de communiquer sur le lancement de la commercialisation des jeux du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Celle-ci se tiendra le 7 octobre à 16h.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées concernant la livraison et la commercialisation des Jeux Bordier.

Point n° 13 : Questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que les prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont prévues aux dates suivantes :

- Comité Syndical : **mardi 20 octobre 2026 à 18h00 au Poinçonnet** (salle du conseil municipal).

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : **mercredi 2 décembre 2026 à 18h00**
(salle de réunion du Pays)
- Comité Syndical : **jeudi 17 décembre 2026 à 18h15 : NEUILLAY-LES-BOIS (Novel’Lieu).**

Monsieur Christophe AUFRERE ajoute pour information qu’une réunion technique régionale est prévue dans le cadre du COT Enr, organisée par l’ADEME en lien avec le Conseil Départemental de l’Indre, avec la visite du projet de géothermie du collège de Chatillon/Indre proposée le 19 novembre à 14h.

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que ce projet a bénéficié de financements de l’ADEME et du FEDER via la Région grâce au COT Enr signé par les Pays Castelroussin Val de l’Indre et de Valençay en Berry.

Monsieur Christophe AUFRERE précise que si des élus sont intéressés par cette visite, il est nécessaire de s’inscrire préalablement auprès de lui (direction@payscastelroussin.fr).

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l’ensemble des informations communiquées.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.